

12 avril 2024

Cour d'appel de Bordeaux

RG n° 22/01776

4ème CHAMBRE COMMERCIALE

Texte de la **décision**

Entête

4ème CHAMBRE COMMERCIALE

S.A.S.U. FLAT LEASE GROUP

C/

S.A.S. SOFREG

N° RG 22/01776 - N° Portalis DBVJ-V-B7G-MUV2

DU 12 AVRIL 2024

ORDONNANCE

Nous, Jean-Pierre FRANCO, Président chargé de la mise en état de la 4ème CHAMBRE COMMERCIALE de la Cour d'Appel de Bordeaux, assisté de M. Hervé GOUDOT, Greffier.

Exposé du litige

Avons ce jour, dans l'affaire opposant :

S.A.S.U. FLAT LEASE GROUP prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège [Adresse 1]

Représentée par Maître Flavie LESUR, avocat au barreau de BORDEAUX

Appelante d'un jugement (R.G.) rendu le 21 février 2022 par le Tribunal de Commerce de BORDEAUX suivant déclaration d'appel en date du 11 avril 2022,

à :

S.A.S. SOFREG agissant en la personne de son représentant légal demeurant en cette qualité audit siège [Adresse 2]

Représentée par Maître Annie TAILLARD de la SCP ANNIE TAILLARD AVOCAT, avocat au barreau de BORDEAUX

Intimée,

Vu les articles 377, 381 à 383, 781 du Code de Procédure Civile,

Vu l'ordonnance en date du 8 février 2024 constatant l'interruption d'instance et demandant aux parties de régulariser la procédure

Motivation

Attendu que la procédure n'a pas été reprise ni par intervention volontaire ni par intervention forcée du mandataire liquidateur

Il est donc justifié de radier cette affaire.

Dispositif

PAR CES MOTIFS,

Ordonnons la radiation de l'affaire qui sera en conséquence retirée du rang des affaires en cours.

Le Greffier, Le Président